

23 septembre 2022

Brian Engelman
Directeur des actifs
d'Hebron ExxonMobil
Canada
20 Hebron Way
St. John's, NL A1A 0L9

Monsieur Engelman,

Objet : Exercice de mise à l'eau des embarcations de sauvetage – Dispositions alternatives

Nous avons examiné votre lettre datée du 20 septembre 2022 et nous approuvons les moyens alternatifs proposés pour tester l'intégrité et le fonctionnement des embarcations de sauvetage et des systèmes de mise à l'eau associés à bord de la plateforme Hebron au lieu de la mise à l'eau réelle des embarcations de sauvetage. La présente approbation a été accordée en toute conformité avec l'article 30(3) du *Règlement sur la santé et la sécurité au travail dans la zone extracôtière Canada-Terre-Neuve-et-Labrador* et est assujettie aux conditions suivantes :

1. Le respect continu des autres moyens de vérifier l'intégrité des embarcations de sauvetage et des systèmes de mise à l'eau connexes décrits dans la demande d'approbation du délégué à la sécurité (CSO) et dans l'élément critique de sécurité (SCE) 41 – Équipement d'évacuation. Les plans d'entretien et d'inspection soumis dans le cadre de la demande d'approbation du délégué à la sécurité sont considérés comme des documents contrôlés et ne peuvent être modifiés sans l'accord du délégué à la sécurité. Cela nécessitera également l'approbation du fabricant d'équipement d'origine et de l'autorité de certification;
2. Les tâches habituelles d'entretien et de vérification de l'intégrité des embarcations de sauvetage effectuées chaque année doivent être contrôlées et attestées par l'autorité de certification (CA);
3. L'entretien, l'inspection et les essais du fabricant d'équipement d'origine (OEM) de l'embarcation de sauvetage sont effectués comme indiqué dans la demande;
4. Un programme de formation des patrons d'embarcation doit être maintenu à jour pour s'assurer que ces derniers demeurent compétents pour mener à bien la mise à l'eau des embarcations de sauvetage; et
5. Une copie de la présente lettre d'approbation et de la lettre de demande doivent être fournies au comité local et affichée publiquement sur le lieu de travail.

Le C-NLOHE affichera une copie de votre demande et du présent agrément du CSO sur le site Web de le C-NLOHE.

Cordialement,

« Original signé par Paul Alexander »

Paul Alexander, MSc, ing., délégué à
la sécurité PmP

The Tower Corporate Campus ■ 240 Waterford Bridge Road
West Campus Hall ■ Suite 7100 ■ St. John’s, NL A1E 1E2

t. 709 778 1400
f. 709 778 1473

WWW.CNLOPB.CA